

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 39 (1959)
Heft: 6

Rubrik: La vie économique en quelques lignes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

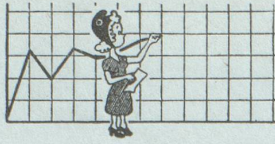
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

Le nouveau budget. — Le budget de 1960 est avant tout un budget d'équilibre qui maintient « l'impasse » sur le niveau de l'année précédente. Toutefois, pour plus de clarté, la présentation de la loi de finances a été modifiée. Celle-ci comprend, d'une part, les dépenses à caractère définitif du budget général de l'État et, d'autre part, les opérations à caractère temporaire traduisant l'activité de l'État banquier. Dans le souci d'éliminer les facteurs d'inflation d'origine budgétaire, les dépenses proprement dites ont été fixées à un montant (5 790 milliards) compatible avec les recettes prévisibles du prochain exercice (5 870 milliards). En définitive, le budget général de l'État se trouve en excédent de 80 milliards. Quant à la charge nette résultant pour le Trésor des opérations à caractère provisoire, elle s'élève à 680 milliards. Le Trésor sera ainsi conduit à se procurer, en 1960, sur le marché monétaire et financier 600 milliards. En se basant sur l'expérience des années précédentes, on estime que ce montant représente l'effort maximum qui peut être demandé à l'épargne sans nuire à l'équilibre financier et économique du pays.

Amélioration du marché financier. — L'aisance de la Trésorerie, en permettant d'éviter, en 1959, l'émission d'un grand emprunt public, les capitaux disponibles ont pu être réservés au financement des investissements productifs. Les émissions du secteur privé ont à peu près doublé. Au cours des 9 premiers mois de l'année 1959, par rapport à la même période de 1958, elles sont passées de 52 à 104 milliards, en ce qui concerne les obligations, et de 141 à 238 milliards, en ce qui concerne les actions émises contre espèces. En même temps, le taux nominal a été réduit à 5%, alors qu'il était de 6% dans une période où l'indexation était encore de rigueur. La baisse du taux réel est encore plus forte : elle atteint 2%.

Redressement de la balance commerciale. — Les résultats du mois d'octobre ont confirmé le redressement remarquable du commerce extérieur français : pour la sixième fois consécutive, la balance des échanges commerciaux avec l'étranger s'est soldée par un excédent. Cette amélioration est d'autant plus satisfaisante qu'elle s'accompagne d'une transformation de structure des exportations, qui comprennent des produits de plus en plus ouverts. D'autre part, le développement de nouvelles sources d'approvisionnement dans la zone franc (soufre de Lacq, gaz naturel, pétrole, carbon black, caoutchouc butyl) a permis à l'industrie en reprise de freiner l'augmentation de ses achats à l'étranger. Le redressement de la balance commerciale a pu être réalisé en dépit de la suppression de toutes les

aides à l'exportation, de l'abaissement des tarifs douaniers et d'une libération très poussée des échanges avec les pays de l'O.E.C.E. et de la zone dollar. De nouvelles mesures de libération sont prévues pour le début de 1960; elles porteront le taux « réel » de libération de 81% à plus de 90%. L'abolition totale des restrictions quantitatives à l'importation est prévue dans un délai de deux ans.

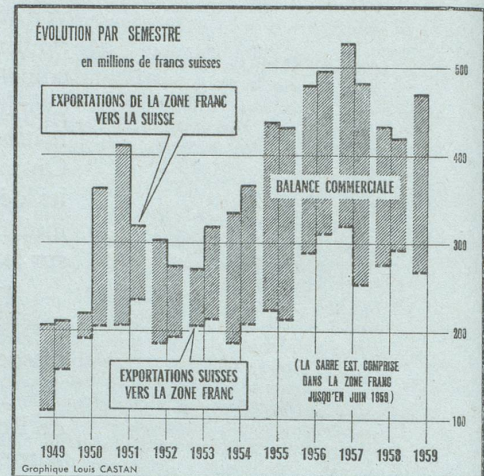
Afflux continu de devises. — Grâce, d'une part, au redressement de sa balance commerciale et, d'autre part, aux rentes

de capitaux, de l'ordre de 500 millions de dollars, la France enregistre un afflux continu de devises. Les réserves d'or et de devises convertibles s'élevaient, au 30 novembre 1959, à 1 793,3 millions de dollars, contre 1 050 millions seulement au 31 décembre 1958. Et pourtant, depuis le début de l'année, plus de 850 millions de dollars ont été remboursés aux intermédiaires agréés, aux créanciers étrangers et aux organismes internationaux. Les rentrées de devises ont atteint, en novembre, 82 millions de dollars; elles ont été supérieures à celles d'octobre (67 millions), mais comparables à celles des mois d'août et septembre (respectivement 82 et 84 millions).

Nouveau Franc (N.F.). — Utilisé d'abord uniquement pour les cotations de devises sur le marché des changes, la nouvelle unité monétaire française sera introduite le 1^{er} janvier 1960. Elle s'appellera « nouveau franc » (N.F.) et 1 N.F. représentera 100 francs anciens. L'introduction se fera progressivement. Les billets et les pièces de monnaie actuellement en circulation continueront à avoir cours. La comptabilité aussi bien publique que privée devra être tenue en nouveaux francs. Les chèques bancaires et postaux, les effets de commerce et autres titres de paiement devront être libellés en nouveaux francs.

Prix et salaires. — La sécheresse ayant provoqué un déficit d'un certain nombre de denrées alimentaires, les prix de ces denrées ont monté. Malgré l'accélération du rythme de la libération des échanges et l'augmentation des importations, le gouvernement éprouve quelque peine à maintenir les prix à un niveau raisonnable. Cette évolution des prix complique la solution du problème des salaires. A vrai dire, il n'y a pas de problème sérieux en ce qui concerne le secteur privé. Le gouvernement ayant donné feu vert, dans la majorité des branches, les accords ont été conclus facilement. Ces accords prévoient des augmentations des salaires se situant entre 3 et 5%. La situation est beaucoup plus inquiétante dans le secteur nationalisé et public, et surtout chez les fonctionnaires, le gouvernement s'étant orienté vers une solution qui accorde un relèvement plus important au secteur nationalisé qu'aux fonctionnaires.

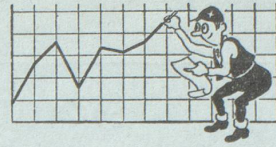
GRAPHIQUE DU COM



COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	3 déc. 3.580	5 nov. 3.560	4 déc. 3.440
Cours fr. s. marché parallèle .	3 déc. 113,75	5 nov. 113,75	4 déc. 107,25
Ind. valeurs métropolitaines (1958 = 100)	27 nov. 159	30 oct. 150,4	nov. —
Ind. prod. ind. (1952 = 100)	sept. 160	août 108	sept. 150
Ind. sal. hor. ouv. métall. rég. paris. (1949 = 100)	sept. 279	août 276	sept. 264
Ind. prix de gros (1949 = 100)	oct. 177,7	sept. 175,6	oct. 166,1
Ind. prix consom. familiale (1956-57 = 100)	oct. 127,6	sept. 126,5	oct. 121,0
Transports commerc. (mio. t.)	sept. 17,8	août 14,8	sept. 17,3
Voyageurs (millions)	sept. 47,0	août 39,0	sept. 46,9
Ind. vol. import. (1938 = 100)	sept. 154	août 142	sept. 154
Ind. vol. export. (1938 = 100)	sept. 260	août 256	sept. 207

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

Commerce extérieur. — Durant les dix premiers mois de 1959, les importations suisses ont atteint 6 601,4 millions de francs contre 6 101,5 pour la période correspondante de 1958.

Les exportations se sont élevées à 5 849,1 millions en regard de 5 453,2 millions en 1958.

Le déficit de la balance commerciale ressort donc pour les dix premiers mois à 752,3 millions de francs contre 648,3 en 1958.

Pour les trois premiers trimestres de 1959, les six pays de la C.E.E. ont fourni 59,7 % de nos importations et ont absorbé 40,2 % des exportations totales. Comparativement à l'année 1958, les importations se sont particulièrement accrues dans le secteur des matières premières et des carburants liquides.

Association européenne de libre échange. — La conférence des Ministres des pays de l'Association européenne de libre échange a pris fin le 20 novembre à Stockholm. L'accord instituant cette zone a été paraphé. Le traité n'a subi que très peu de modifications depuis la première conférence des Ministres qui s'était tenue à Saltsjöbaden à fin juillet. Ce traité prévoit un Conseil des Ministres et un petit secrétariat dont le siège sera probablement fixé à Paris afin de rester en liaison permanente avec l'O.E.C.E. et faciliter éventuellement un arrangement avec les pays du Marché commun.

Association européenne de libre échange. — La conférence des Ministres des pays de l'Association européenne de libre échange a pris fin le 20 novembre à Stockholm. L'accord instituant cette zone a été paraphé. Le traité n'a subi que très peu de modifications depuis la première conférence des Ministres qui s'était tenue à Saltsjöbaden à fin juillet. Ce traité prévoit un Conseil des Ministres et un petit secrétariat dont le siège sera probablement fixé à Paris afin de rester en liaison permanente avec l'O.E.C.E. et faciliter éventuellement un arrangement avec les pays du Marché commun.

Gaz de Lacq. — La France a fait une offre ferme d'acheminement à la frontière suisse du gaz de Lacq, via Annecy et Genève.

Importations de véhicules à moteur. — Pendant les neuf premiers mois de l'année, la Suisse a importé 61 846 voitures (contre 53 330 en 1958) pour une valeur globale de 381,8 millions de francs (299,2 en 1958). L'Allemagne reste en premier rang des fournisseurs de la Suisse avec 32 479 unités importées. Toutefois, la progression la plus forte est enregistrée par les véhicules français, l'importation de ceux-ci ayant passé pour la même période de 9 460 à 13 509, pour une valeur globale de 67,1 millions de francs (contre 49,1 millions). Suivent dans l'ordre d'importance les importations d'Italie, de Grande-Bretagne et des U.S.A. Les véhicules de faible tonnage gardent toujours la préférence de la clientèle suisse.

L'activité dans la construction. — Pour les trois premiers trimestres de cette année, le nombre des nouveaux logements s'élève à 28 944 pour les 42 villes principales, en regard de 18 245 en 1958 et 19 966 en 1957. Grâce aux conditions atmosphériques favorables, la capacité de production a pu être

utilisée au maximum durant le troisième trimestre. On s'attend donc pour 1959 à des chiffres records. En dépit de cet accroissement d'activité, les fabriques de ciment et de tuiles ont pu respecter sans difficulté les délais de livraison et ont couvert entièrement les besoins.

Dans l'industrie des machines. — A la fin du troisième trimestre, l'industrie suisse des machines et appareils disposait d'une réserve de travail de sept mois. L'afflux de nouvelles commandes a été sensiblement plus fort que pendant les deux trimestres précédents. Toutefois, la concurrence devient de plus en plus forte dans tous les secteurs et la clientèle exerce une forte pression sur les conditions de paiement. Pour nos exportations de ce secteur, l'Allemagne reste le plus grand client de la Suisse, suivie par la France, les U.S.A., l'Italie et la Grande-Bretagne.

Contrôle des loyers. — La commission du Conseil national a renvoyé au Conseil fédéral le projet d'arrêté relatif au maintien des mesures temporaires en matière de contrôle des prix, en lui demandant la reconduction pure et simple des mesures actuelles pour quatre nouvelles années. Le projet prévoyait un assouplissement graduel du contrôle des loyers et le retour progressif à la loi de l'offre et de la demande.

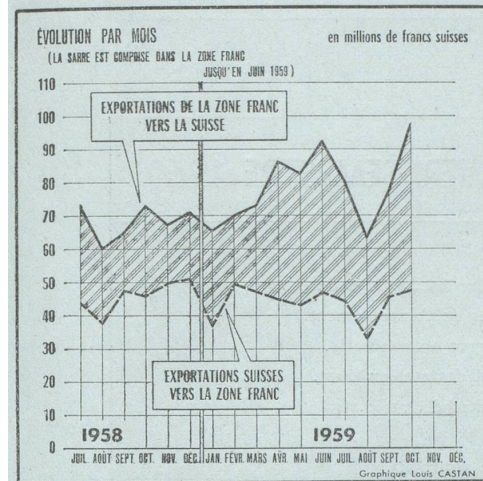
Tarif douanier. — Le délai référendaire n'ayant pas été utilisé, le Conseil fédéral dans sa séance du 1^{er} décembre, a fixé au 1^{er} janvier 1960 la date d'entrée en vigueur de la loi sur le nouveau tarif douanier. A la même date, le droit de statistique sera perçu à raison de 3 % du montant de la créance de douane et le droit de timbre supprimé.

Le Conseil fédéral a pris, en outre, un arrêté pour adapter au nouveau tarif les dispositions de la législation qui fixent les positions tarifaires.

Sur le marché des émissions. — Les emprunts publics et non publics ont atteint en Suisse 647 millions de francs durant le troisième trimestre de 1959, contre 605 millions pour le trimestre précédent et 302 millions de francs pour la période correspondante de 1958.

Les remboursements d'actions et d'obligations n'ayant atteint que 13 millions de francs, le marché des capitaux a eu à fournir 470 millions d'argent frais, soit une augmentation de 187 millions sur le trimestre précédent et de 335 millions par rapport à la même période de 1958.

MERCE FRANCO-SUISSE



COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s.	7 déc. 30,50	7 nov. 30	6 déc. 31,25
Cours billets 100 fr. s.	7 déc. 0,87 1/4	7 nov. 0,873	6 déc. 0,92
Indice général actions	nov. 558,5	oct. 552,4	nov. 436,4
Coeff. d'act. ind. (100 = satisf.)	3 ^e trim. 124	2 ^e trim. 123	3 ^e trim. 124
Ind. prix de gros (1939 = 100)	oct. 215,1	sept. 213,7	oct. 214,5
Ind. prix cons. famil. (1939 = 100)	oct. 181,4	sept. 181,1	oct. 182,8
Indice salaires horaires réels (1956 = 100)	3 ^e trim. 106,8	2 ^e trim. 106,4	3 ^e trim. 105,0
Marchandises transportées C.F.F. (millions de tonnes)	sept. 2,35	août 2,22	sept. 2,17
Voyageurs (millions)	sept. 20,1	août 18,4	sept. 20,9
Ind. import. (1949 = 100)	oct. 235	sept. 221	oct. 199
Ind. export. (1949 = 100)	oct. 261	sept. 243	oct. 232